

## Actualités

### **VOUS AVEZ DES PROJETS D'INVESTISSEMENTS EN PRODUCTIONS LEGUMIERES : de nombreux guichets d'aides sont ouverts en 2024**

Après le plan de souveraineté de la filière fruits et légumes qui avait ouvert plusieurs guichets en début d'année (cf. bulletin février 2024), plus récemment, le dispositif planification écologique de France Agrimer, définit 11 guichets d'aide à l'investissement dont 4 sont d'ores et déjà ouverts. 2 autres concernant nos filières ouvriront leur guichet entre les 17 juin et le 1er juillet (guichets : « serres » et « fruits et légumes »).

#### **Mais attention, 1<sup>ers</sup> arrivés, 1<sup>ers</sup> servis.**

A ce titre le guichet « solutions innovantes en irrigation » qui figurait dans le plan de souveraineté alimentaire est déjà clos.

Les demandes d'aide FranceAgrimer complétées sont déposées sur la téléprocédure dédiée accessible à partir du site internet de l'établissement : [www.franceagrimer.fr](http://www.franceagrimer.fr)

La région Aquitaine, vient aussi de lancer 2 appels à projets sur l'hydraulique.

Ci-dessous, un panorama récapitulatif des aides ouvertes à ce jour.

## AIDES IRRIGATION

### **Goutte à goutte, sondes et capteurs (couplés) : (FranceAgrimer planification écologique)**

- 30 % HT de l'investissement. Majoration 10 points si JA.
- Ouverture du 30/05 au 30/12/2024
- Si augmentation de la surface irriguée, éligibilité seulement si la masse d'eau dans laquelle le prélèvement s'effectue n'a pas été qualifié de moins bon que bon.

### **Stockage d'eau : (Région Nouvelle Aquitaine Hydraulique)**

- "Création, réhausse, réhabilitation de retenues collinaires" et "stockage eau de pluies > 800 m<sup>3</sup>".
- Taux aide pour les projets individuels de 45 % à 60 % si nouvel installé.
- Ouvert du 28/05 au 30/11/2024
- Des engagements agro écologiques sont à respecter pour pouvoir prétendre à ces financements.

Plus d'info : <https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/fr/appels-%C3%A0-projets/appel-projets-feader-2024-developpement-des-infrastructures-hydrauliques>

## AIDES MATERIEL DE REDUCTION DES USAGES PHYTO

### **Matériel de réduction des usages phyto-liste fermée d'agroéquipements : (FranceAgrimer plan de souveraineté Fruits & Légumes)**

- Seuil minimal de dépenses éligibles par demande 2 000 € HT plafond de 500 000 € HT.
- Aide de 20 à 40 % selon matériel - liste fermée (cf bulletin cultures

## AGENDA

### **Innov'action en 87, Production de plant de pomme de terre 4 juillet 2024.**

De 9h à 12 h, Au programme :

- Visite de parcelles
- Présentation de la filière de production de plant PDT et du Comité Centre et Sud
- Présentation des matériels de culture et des bâtiments de stockages et de triages

RDV à PEYRILHAC 87510 de 9h à 12H

Inscription au 07 64 50 57 71

### **Tech&Bio-cultures méditerranéennes, 15 au 17 octobre 2024 à Avignon - Parc des expositions**

[Pour plus d'informations](#)

légumières - février 2024).

- Majoration de l'aide de 10 points nouveaux installés ou jeunes agriculteurs (JA) qui détiennent au moins 20 % du capital social.

### **Équipements permettant la substitution ou la réduction d'usages phytosanitaires : (FranceAgrimer planification écologique)**

- Ouverture 03/06 - 30/12/2024.
- Taux d'aide de 20 à 40 % selon les équipements.
- Bonus de 10 points pour les JA ou installés depuis moins de 5 ans, les producteurs certifiés AB ou HVE

Équipements légumes pouvant être subventionnés (non exhaustif) :

- TAUX 20 % : strip still, rouleau destructeur de couverts végétaux, sarceuse à dents, groupe froid, ventilateur.
- TAUX 30 % : pailleuse, mulcheuse (conteneur ou plein champ), pulvérisateurs classifiés 1 ou 2 dans le répertoire "Performance Pulvé".
- TAUX 40 % : désherbeurs / défaneurs électriques, thermiques, vapeur, laser, micro-ondes, eau chaude, désherbeurs rotatifs, désherbineuse, écimeuse, robots de désherbage, bineuses simples, buteuse à disques ou socs, herse étrille, toile tissée hors sol, guidage actif de précision, autoguidage; robot aspirateur des ravageurs, filets anti-insectes.

## AIDES SERRES

### **Liste fermée d'investissement serres : (FranceAgrimer plan de souveraineté de la filière Fruits & Légumes)**

Le montant minimal des dépenses présentées dans la demande d'aide est fixé à 50 000 € HT.

Une liste fermée d'investissements éligibles pour chaque guichet et des taux de subvention différenciés de 20 à 40 % (cf bulletin légumes de février 2024).

# Quel palissage pour l'aubergine greffée pour des cultures longues sous un abri double paroi ?

Avec la disparition progressive des tunnels agri abris 5 m sur notre territoire au profit de grands tunnels 9 m, multi chapelles, voire double parois gonflables, de nombreuses questions émergent sur la conduite des plantes sous ce type d'outils. Bon nombre d'entre vous se posent des questions autour de la disposition la plus adaptée des plantes et de leur palissage liés à l'utilisation de variétés le plus souvent greffées et de cycles de cultures plus longs.

## Sous tunnel, la conduite, dépend surtout des objectifs visés par le producteur

C'est un compromis entre qualité des fruits - facilité de conduite et de taille - temps de récolte. Elle est à adapter au type d'abris, à la longueur de la culture ainsi qu'à la variété et sa vigueur.

### Pour la qualité des fruits : faire rentrer la lumière

L'aubergine est très exigeante en lumière. Sa pénétration dans la plante influencera la nouaison et l'élongation de la tige. La qualité du fruit et la réduction des déchets est directement améliorée par cette pénétration.

Le palissage vertical offre plus de lumière à la plante. Mais cette conduite est plus exigeante en temps de mise en place et suivi en comparaison à un palissage horizontal (différentiel de 100 H en moyenne observé dans des essais dans les années 90 hors pose des piquets).

La disposition de la plantation influence aussi cet accès à la lumière. Elle se traduit par des préconisations de densité au m<sup>2</sup>.

Enfin, avec des variétés greffées plus vigoureuses, on baissera la densité de pieds au m<sup>2</sup>.

### Pour la facilité de traitement, de taille et de récolte, opter pour une aération des plantes

Les plantes plus aérées facilitent la récolte et la maîtrise de l'état sanitaire.

Les pulvérisations seront d'autant plus efficaces qu'elles pénétreront dans le végétal et sous les feuilles. L'aération de la végétation sera alors déterminante lors des applications mais influencera aussi la prévention des maladies.

La récolte quant à elle peut nécessiter jusqu'à 2 passages par semaine sur 16 semaines. Le type de palissage, influence grandement le temps à y passer. La récolte est facilitée en palissage vertical. Ainsi le palissage horizontal est à réserver aux cultures courtes avec des implantations de mai, alors que le vertical est adapté aux cultures longues de 6 mois.



### En grands tunnels 8 - 9 m viser un nombre de bras par m<sup>2</sup>

Un certain nombre d'essais conduits par L'AIREL et L'APREL dans les années 90, ont permis de préciser les dispositifs optimaux d'abris en sol.

Il en ressort qu'il faut viser entre 4 et 5 bras par m<sup>2</sup> pour porter maximum 10 fruits.

Des tentatives de conduite des plantes à 4 bras avaient été proposées, pour contrer éventuellement les déséquilibres des plantes à 3 bras. Mais compte tenu de la difficulté quasi générale des producteurs à sélectionner ce 4ème bras, la pratique est aujourd'hui suspendue.

La conduite à 3 bras est plébiscitée sur les cultures greffées.

La conduite à 2 bras peut aussi convenir pour des variétés de vigueur moyenne, en assurant une plante équilibrée et bien maintenue.

Côté occupation de l'abris, pour le confort de travail, dans des chapelles de 8 m, 4 rangs simples peuvent être mis en place. En 9 m, 5 rangs.

En tunnel froid, on préconise en général 1.6 à 1.8 pieds par m<sup>2</sup> pour des conduites à trois bras en plants francs contre 1.2 à 1.4 pieds / m<sup>2</sup> en plants greffés.

En tunnels chauffés et culture longue la tendance serait aujourd'hui plutôt de 1 à 1,2 pied/m<sup>2</sup> en plants greffés.

La distance sur le rang s'établit entre 0.40 m et 0.50 m.

## Conduire son palissage vertical

Le palissage vertical s'effectue par une conduite en V avec 2 bras ou en gobelet avec 3 bras, en enroulant la tige à la ficelle.

### Taille de formation :

A partir de la 8ème feuille, la dominance d'un axillaire permet d'obtenir la 1ère fourche. Les axillaires situés sur la fourche ont tendance à s'allonger, un épamprage systématique doit être réalisé. A partir de ces 2 premiers bras, il faudra patienter pour choisir le troisième bras de vigueur analogue aux 2 autres. Ces trois charpentières doivent être suffisamment inclinées à l'aide du palissage pour permettre un bon éclairage au centre du gobelet.

### Taille d'entretien :

Palisser régulièrement les charpentières, en supprimant les axillaires. Selon l'équilibre appareil végétatif /appareil reproducteur, les pratiques de taille ne seront pas les mêmes. Cet équilibre diffère selon les périodes hivernales et estivales. En plantation en jours courts et sombres, on pourra conserver précocement des axillaires que l'on taillera à 1 fruit, en laissant une feuille au-dessus du fruit. Au printemps, avec des plantes plus trapues qui ont tendance à accrocher plus de fruits on supprimera systématiquement les axillaires (branches pincées à 2 feuilles après les fleurs). Ne conserver qu'une seule fleur par bouquet floral, celle dont le pédoncule est le plus fort. Dix fruits sont en général conservés à des stades végétatifs échelonnés sur l'ensemble des charpentières. Enfin il faut aussi supprimer les feuilles abimées, meurtries ou souillées. On peut aussi être amené à supprimer quelques feuilles au centre du gobelet pour amener la lumière.

Les charpentières sont rabattues à des hauteurs de 1 m 50 maximum.

En cultures longues hors sol, la culture peut être redémarrée sur un axillaire. La taille des axillaires dans le cas de plantation en hors sol en janvier, est arrêtée le plus souvent entre août et septembre.

## Conclusion : quel dispositif pour une serre double paroi gonflable

La densité préconisée précédemment et la conduite sur 3 bras restera de mise.

Mais la durée de la culture influencera la conduite et la taille.

Pour des plantations précoces de décembre à février, la conduite s'apparentera au hors sol.

Pour des productions plus courtes (plantations en mars), la production s'arrêtera à l'étêtage des charpentières.

Article rédigé par S.Sicaire CA16

### TAILLE DE FORMATION



- Choix des 3 charpentières A, B, C ou C' pour former la plante en gobelet.
- Palissage des 3 bras.
- Suppression des axillaires situés en dessous de la fourche
- Léger effeuillage au coeur de la plante.

### TAILLE D'ENTRETIEN



- Palissage des charpentières.
- Effeuilage (fruit à la lumière).
- Eclaircissage des fleurs.
- Suppression des axillaires ou non.
- Equilibre des charpentières.
- Etêtage le cas échéant.
- Suppression des parties malades.

Figures : source fruits & légumes décembre 91

« Avec la disparition progressive des tunnels agri abris 5 m sur notre territoire au profit d'équipements en grands tunnels 9 m, multi chapelles, voire double parois gonflables, de nombreuses questions émergent sur la conduite des plantes sous ce type d'outils. Tomates, aubergines, concombres, poivrons sont autant de cultures qui vous interrogent.

N'est-ce pas le moment, de grouper vos efforts pour des échanges et rencontres collectives ? Certains points spécifiques pourraient être appuyés par des formations et /ou des visites extérieures.

Vous êtes intéressés pour participer, merci de me le signaler à l'aide du [formulaire en cliquant ici](#), une rencontre pourrait vous être proposée pour définir vos attentes en 2025.

# LE GUIDE DE PROTECTION DES CULTURES LEGUMES

Le seul guide qui regroupe l'ensemble des informations utiles pour une protection optimisée :

- Il s'adresse aux producteurs biologiques et conventionnels.
- Il est composé de 24 fiches qui indiquent les homologations par cultures ou groupe de cultures selon le catalogue des usages.
- Il regroupe les indications d'emploi des produits homologués : délai avant récolte - zone non traitée - distance riverain - délai de rentrée - nombre d'applications maximum par spécialités.
- Il détaille le mode d'action de la spécialité : contact – ingestion - effet vapeur/contact – pénétrant – translaminaire - systémique.
- Il est composé de 9 fiches détaillant la réglementation, les usages généraux, le désherbage alternatif, les méthodes alternatives de protection sanitaires, les principes de la protection intégrée avec en outre : les lâchers d'auxiliaires, l'impact des matières actives sur ces auxiliaires.



Le guide est disponible en version papier au prix de 300 € TTC.

Véritable outil de terrain, créé par les techniciens légumes des chambres d'agriculture, il vous est fourni en version papier au prix de 300 € TTC.

[Passez commande en remplissant le formulaire en cliquant ici](#)

## SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	2
REGLEMENTATION	3
TRAITEMENTS GENERAUX - graminées	21
TRAITEMENTS GENERAUX - adjuvants	27
TRAITEMENTS GENERAUX - limaces et escargots	32
TRAITEMENTS GENERAUX - insecticides	36
TRAITEMENTS GENERAUX - fongicides	38
DESHERBAGE ALTERNATIF	40
ALTERNATIVES RAVAGEURS ET MALADIES	45
LUTTE INTEGREE et AUXILIAIRES indigènes	49
ARTICHAUT, cardon	67
ASPERGE	76
BETTERAVE POTAGERE	83
CAROTTE, céleri rave, panais, topinambour, crosne, persil à grosse racine et cerfeuil tubéreux, salsifis et raifort	88
CASSISSIER, myrtillier, grosellier, mûrier	100
CELERI BRANCHE, fenouil et rhubarbe	108
CHICOREE -production de racines : endive, chicorée industrie, pissenlit, barbe de capucin	115
CHICOREE-production de chicons : endive, barbe de capucin, pissenlit	124
CHOUX, à inflorescence, pommés, feuillus et raves	127
CONCOMBRE, courgette, cornichon et autres cucurbitacées à peau comestible	138
EPINARD, blette, pourpier et salicorne	154
FINES HERBES	164
FRAISE	178
FRAMBOISE, mûres, mûrier des haies	194
HARICOTS ET POIS ECOSSES FRAIS, petit pois, flageolet, fève	205
HARICOTS ET POIS NON ECOSSES, haricot vert, haricot plat, pois mangetout	213
LEGUMES RACINES ET TUBERCULES TROPICAUX, igname, manioc, patate douce, sorge, dachine	222
MELON, pastèque, potiron et autres cucurbitacées à peau non comestible	226
NAVET, radis demi long, radis noir, rutabaga	239
OIGNON, Ail, Echalote	243
POIREAU, oignon de printemps, ciboule et autres alliacées	259
POMME DE TERRE	268
SALADES, laitues, chicorées scarole-frisée, mâche, roquette, pissenlit	285
TOMATE, aubergine	297

## Infos de dernières minutes

La Cellule d'Animation Nationale DEPHY a finalisé 11 fiches bio contrôle sur : aubergine, carotte, choux, concombre, fraiser, haricot, laitue, melon, poireau, radis et tomate.

Chaque fiche se découpe ainsi :

- Une première partie sur les généralités de la filière présentée, les données mobilisées et les rendements et surfaces
- Une analyse du recours au bio contrôle en agriculture biologique, puis en agriculture conventionnelle
- Une présentation des ressources disponibles

Vous pouvez retrouver et télécharger ces fiches sur Ecophytopic

La date de validité du Certiphyto DENSA (décideur en entreprise non soumise à agrément) a été officiellement prolongée d'un an

Un décret publié au journal officiel le 10 avril prévoit que les certiphytos arrivant à échéance d'ici le 1er mai 2025 sont automatiquement prolongés d'un an, afin de ne pas générer de situations de blocage dans l'achat et l'utilisation de produits de protection des cultures. Ceci fait suite aux mobilisations du monde agricole et aux réflexions sur la refonte du conseil stratégique phytosanitaire.

Mon Certiphyto arrive à échéance du .....

(Source APCA au 21/05/2024)

